

PLAN LOCAL DE REDYNAMISATION du NORD

Vu le Livre Blanc sur la stratégie de Défense et de Sécurité nationales,

Vu la circulaire n° 5318/SG du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement territorial du redéploiement des armées.

Vu le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2335-2

Il est convenu de conclure un Plan Local de Redynamisation à la suite de l'annonce du transfert du Bureau du Service National de Valenciennes vers la future base de défense à Lille d'ici juillet 2012 (Lettre du Préfet de Région au Maire de Valenciennes, en date du 6 avril 2009).

Entre :

L'Etat, représenté par M. Dominique BUR, Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord

Et :

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par Mme Valérie LETARD, Présidente, autorisée par délibération du Bureau Communautaire du

La Ville de VALENCIENNES représentée par M. Dominique RIQUET, Maire, autorisé par délibération du conseil Municipal du

1. Fait générateur

Les conclusions du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale imposent l'adaptation de notre outil de défense aux nouvelles menaces et aux nouveaux risques.

Dans ce cadre, a donc été décidée la fermeture, au 1^{er} juillet 2012, du Bureau du Service National de Valenciennes en charge de la journée d'appel de préparation à la défense et son transfert sur LILLE. Cette structure accueille à ce jour 127 agents militaires et civils. A la date d'annonce de la fermeture du site, le BSN de Valenciennes comptait 170 agents.

Le Gouvernement a, en conséquence, décidé de doter le département d'un PLR et l'a doté d'une enveloppe spécifique Etat d'un montant de 3 M€, composée de crédits du FRED à hauteur de deux tiers (soit 2 M€) et de crédits du FNADT à hauteur d'un tiers (soit 1 M€).

2. Destination du site militaire de la Caserne Vincent

Le Ministère de la Défense occupe, à ce jour, un ensemble de bâtiments dénommé Caserne Vincent (21 241m²), situé à proximité immédiate de la Place d'armes de Valenciennes, en cœur de ville.

Cet ensemble immobilier est composé :

- de trois bâtiments historiques (1836) disposés en U et bâtis selon une conception architecturale spécifique à leur destination militaire, en particulier aux fins d'hébergement d'un régiment de cavalerie

- d'une série de bâtiments annexes comprenant, notamment, un bâtiment rectangulaire dit de l'Arsenal et plusieurs pavillons destinés à la restauration collective et à l'administration.

Suite aux conclusions de l'étude d'architecture et d'urbanisme conduite et financé par le ministère de la défense (MRAI) en 2009/2010, il a été décidé, lors d'une réunion tenue en Sous-Préfecture de Valenciennes, le 7 février 2011, que cet ensemble immobilier ne pourrait pas faire l'objet d'une reprise totale ou partielle de la part d'une collectivité locale et qu'il serait donc mis en vente sur appel d'offres. Le cahier des charges de cette mise en vente fait l'objet d'un travail commun entre la MRAI, France Domaines et la Ville de Valenciennes, au titre de ses compétences réglementaires d'urbanisme.

3. Périmètre d'application pour la mise en œuvre du Plan Local de Redynamisation (PLR)

La commune de Valenciennes étant principalement concernée par la fermeture du Bureau du Service National, elle est, à ce titre, le principal destinataire du présent PLR. Toutefois, compte-tenu de la possibilité d'éligibilité des dossiers de création ou de développement d'entreprises au fonds FRED à l'échelle de l'agglomération, le périmètre d'application du présent PLR couvre l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

4. Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, à compter de sa signature par chacune des parties, reconductible une fois, par un avenant portant sur deux années maximum.

Les opérations couvertes par les fiches actions du PLR placées en annexe devront impérativement être engagées et connaître un taux de réalisation matérielle supérieur à 70%, 3 ans après la date de signature du présent PLR. A l'inverse, aucun ordre de service lié à une opération prévue au présent PLR ne pourra être émis avant la date de validation du présent PLR en CTI.

5. Contexte local général

Disposant d'atouts et de leviers de développement incontestables en terme de positionnement géographique, touristique et culturel, le Valenciennois est un territoire qui n'a pas achevé sa mutation.

Le Valenciennois a démontré sa capacité à surmonter le déclin économique et démographique des années 1970-1980, même si plusieurs indicateurs socio-économiques demeurent défavorables. Des résultats tangibles ont été obtenus : le Valenciennois est ainsi devenu un pôle de référence en matière de transports, d'échelle régionale et supra-régionale avec

- près de 15 % de la construction automobile en France
- près de 30 % de la construction ferroviaire nationale

Une attention très forte est portée par l'Etat et les collectivités aux évolutions de ces secteurs avec un enjeu essentiel de diversification, de maintien du niveau compétitif du tissu de sous-traitance (innovation produit / process) auquel participe l'ensemble des partenaires locaux du développement économique.

Conscient de la vulnérabilité induite par cette spécialisation, l'Etat et les acteurs du territoire (communautés d'agglomération, CCI) poursuivent désormais une stratégie de diversification intense de l'économie locale. Cette stratégie est structurée autour du développement de 2 filières tertiaires-clés : les transports / logistique (en progression de 60 % en 10 ans) et la création numérique.

Le secteur des services, marchands et non marchands, a créé en 5 ans près de 7000 emplois dans le Valenciennois. Cette croissance est liée à la progression des services aux entreprises et doit être amplifié.

6. L'impact social et territorial de la fermeture de ce site

Au total, en emplois directs, 170 personnes sont pris en compte dans la fermeture du Bureau du Service National de Valenciennes, majoritairement domiciliées sur l'arrondissement.

Valenciennes était une ville garnison depuis son rattachement à la France par Louis XIV. Fortifiée par Vauban, Valenciennes a connu une présence militaire très importante jusqu'à la seconde guerre mondiale.

L'urbanisme de la ville est fortement marquée par cette histoire militaire : beaucoup de bâtiments publics ou de bâtiments privés significatifs sont d'anciennes implantations de garnison (ex : l'ancien manège de cavalerie qui est aujourd'hui un supermarché/un ancien bâtiment d'infanterie datant de Louis XIV a été successivement une caserne de Pompiers et est aujourd'hui une discothèque) ou d'anciens hôtels particuliers d'officiers ou de gouverneurs militaires.

La ville a été décorée de la Légion d'Honneur pour sa résistance à l'invasion autrichienne, lors des guerres succédant à la Révolution française. Durant la première et la seconde guerres mondiales, la ville a été occupée par l'ennemi et a été le théâtre de combats violents. Ainsi, en mai 1940, c'est à quelques kilomètres de Valenciennes que la ligne de résistance des troupes françaises sur l'Escaut a été percée.

L'histoire des armées et l'histoire de Valenciennes se confondent donc à de très nombreuses reprises, depuis le 17^e siècle.

La disparition du BSN installé dans la Caserne Vincent constitue donc la dernière étape d'une présence forte des armées à Valenciennes, au-delà même de ce que représentent les effectifs et l'activité économique liée au BSN.

Enfin, la Caserne Vincent :

➤ est située sur un site stratégique majeur en terme d'urbanisme près de la Place d'Armes et forme une transition entre des zones d'habitat nouvelles, l'Hôpital du Hainaut et d'autres espaces publics importants.

➤ le BSN offrait à la ville, avec la CAVM, des prestations particulières, telles que :

- l'hébergement gracieux de 85 britanniques chaque année depuis 1998 pendant 10 jours autour du 11 novembre et de 4 de leurs cadres qui viennent en reconnaissance chaque année 3 jours en février,
- des conventions d'alimentation avec le cercle du BSN pour une moyenne de 100 repas/jour,
- l'accueil et le prêt gracieux d'une salle pour une quinzaine d'associations patriotiques une demi-journée le week-end chaque année.

7. Axes stratégiques retenus dans le PLR

La nouvelle étape à franchir dans le développement du Valenciennois conduit aujourd'hui à repenser l'orientation de fond des politiques d'accueil des activités économiques futures, en donnant une plus grande place au tertiaire, dans un contexte d'économie à terme de l'offre foncière (SCOT « Grenelle »)

L'ensemble des segments du territoire est aujourd'hui exploité par les acteurs locaux.

- Le tertiaire supérieur sera couvert par deux projets en cours de mise en œuvre (« Technopole » et « Serre Numérique »).
- Le Technopôle est un parc scientifique et technologique de dimension métropolitaine localisé dans le prolongement du campus universitaire qui a pour objectif notamment de renforcer la capacité d'innovation, de recherche et de développement, tant au niveau public que privé, sur le domaine des transports en particulier en accueillant le futur Centre International sur la Sécurité et l'Intermodalité dans les Transports (CISIT) mais également d'ancrer le pôle de compétitivité à vocation mondiale i-Trans par la réalisation de locaux spécifiques destinés à des activités de recherche et d'essais, notamment dans le domaine ferroviaire.
(Maître d'ouvrage : CAVM)
- Identifié au sein du Pôle Images Régional, la « serre numérique » rassemblera en un lieu unique « à haute densité créatrice » des entreprises, des outils de formation et de transfert technologique.
(Maître d'Ouvrage : CCI)
- Le tertiaire « logistique » s'organise autour des principaux projets suivants :
 - Port de Saint-Saulve
 - Ligne ferroviaire fret Valenciennes-Mons
 - Canal condé Pommeroeul –Seine Nord
- Quant au tertiaire de moyenne gamme, il a vocation à être couvert par la création d'une nouvelle zone d'activité dans le secteur « Briquette-Cambrai » à l'entrée de la Ville de Valenciennes en venant de Lille.

Axe majeur, la « pénétrante autoroutière » en entrée de ville sera requalifiée en boulevard urbain largement arboré, permettant de désenclaver le Faubourg de Cambrai (dossier ANRU). En amont de cette nouvelle entrée urbaine, la zone d'activité « Cambrai-Briquette » constituera une zone d'activité tertiaire et de services, complémentaire et non concurrente aux deux projets en cours de réalisation. Le plan de ce projet est donné en annexe.

Ce projet, qui répond aux besoins exprimés par les entreprises, est porteur d'un renouvellement d'image nouvelle pour l'entrée sud de Valenciennes, près d'un nœud autoroutier d'importance européenne.

Le développement de ce pôle tertiaire renforcera l'activité de Valenciennes en terme de commerce et de services, par rapport à l'agglomération de Lille et favorisera un équilibre du territoire entre le sud du département et le chef-lieu de région.

L'arrondissement, de tradition industrielle et comptant encore aujourd'hui un secteur secondaire plus développé que la moyenne nationale, bénéficie donc encore de potentialités importantes dans le domaine du tertiaire. Les projets décrits constituent une réponse. Ils doivent également permettre à Valenciennes de renforcer son activité tertiaire de « centralité » non seulement dans l'arrondissement, mais également dans l'ensemble du sud du département.

Dans le cadre ainsi défini, les actions du PLR porteront sur :

a) La participation à l'aménagement de la zone « Cambrai-Briquette » (Fiche n°1 et plan annexé)

Dans cette zone d'activités, il est d'ores et déjà possible d'envisager concrètement la présence à très court terme (fin 2012) d'une centaine d'emplois sur site. En effet, la ville de Valenciennes est depuis plusieurs mois en négociation et accompagnement de 4 projets d'investissement sur les terrains situés aux abords du futur giratoire, situé en entrées et sorties de l'autoroute A2.

Sur cette zone, deux types de secteur d'activité s'établiront :

- un pôle autos et motos (concessions) sur le secteur du faubourg de Cambrai représentant environ 40 emplois pour la concession automobiles et une vingtaine pour le « village motos ».
- un pôle de restauration commerciale venant compléter l'offre existante du pôle ludique sur le secteur du cinéma Gaumont (2 restaurants sont attendus), représentant environ une vingtaine d'emplois par établissement.

A ce jour, et comme évoqué ci-dessus, la ville de Valenciennes accompagne ces différents investisseurs jusqu'au dépôt des différents permis de construire et la formalisation des actes à intervenir. Une première délibération a été présentée lors du conseil municipal du 17 mars 2011. Elle engage la ville de Valenciennes et les différents investisseurs sur la signature d'une promesse de vente des différentes assiettes foncières nécessaires à la réalisation de ces 4 projets.

Sur cette première zone de développement économique, des assiettes foncières restent encore disponibles en vue de l'accueil d'activités tertiaires.

Aux termes de la finalisation de la zone « faubourg de Cambrai-Gaumont », il est donc possible d'envisager raisonnablement la présence d'environ **250 à 300 emplois** sur cette première partie de la requalification de l'entrée sud de Valenciennes en pôle de développement économique.

- b) Indépendamment de ce fonds d'aide, le FRED pourra également intervenir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole pour des projets d'entreprises créatrices d'emplois. Ces dossiers seront soumis à l'examen de la commission nationale FRED. Les dossiers prospectés feront l'objet, au fur et à mesure de leur identification d'une transmission au Délégué Régional aux restructurations de Défense avec l'avis du Sous-Préfet de Valenciennes.
- (Fiche n°2)**

°
° °

Ces deux actions répondent pleinement aux objectifs généraux de la circulaire du Premier Ministre en date du 25 juillet 2008 relative à l'accompagnement du redéploiement des armées. En effet :

- aucun site immobilier n'est laissé à la charge pérenne du Ministère de la Défense : cf § 2 ci-dessus.

- un nombre d'emplois créés au moins équivalent à 170 : cf les fiches actions annexées détaillant le nombre d'emplois créés jointes à la présente convention PLR.

8. Engagements financiers

Description de l'action	Coût total	CAVM	Etat	Ville de Valenciennes
Zone d'activités	7 839 894,22 €	800 000 €	3 000 000 €	4 039 894,22 €

9. Gouvernance

Un Comité de Pilotage est constitué, sous l'égide du Préfet, pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues au PLR. Il se réunit 2 fois par an. L'animation et la coordination de la mise en œuvre sont assurées par le Sous-Préfet de Valenciennes en liaison avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la Ville de Valenciennes chargées de la mise en œuvre du PLR.

Il est composé des personnalités suivantes :

- le Préfet de département ou son représentant
- le Délégué aux restructurations de défense ou son représentant le délégué régional
- le SGAR
- la DATAR
- la Présidente de la Communauté d'Agglomération ou son représentant
- le Maire de Valenciennes
- le Président de la CCI

Le Comité de Pilotage pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin. Le secrétariat du Comité de Pilotage est assuré par la Sous-Préfecture.

Au terme de chaque année d'application du PLR, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

Chaque année, le Préfet établira à destination de la DATAR et de la DAR, un rapport sur la mise en œuvre du PLR.

10. Evaluation

Une évaluation de la mise en œuvre du présent PLR sera effectuée, une fois par le Comité de Pilotage, en fonction des indicateurs de suivi et d'évaluation suivants :

- Nombre d'entreprises aidées dans le périmètre d'application géographique du PLR, cf §3
- Nombre d'emplois aidés dans le périmètre d'application géographique du PLR, cf §3.